eschewed the temptation to try to exhaust the field. He sees the main points, and presents them clearly and concisely and with an awareness of the philosophical underpinnings (or "inarticulate major premises," in Mr Justice Oliver Wendell Holmes' phrase) to the competing judicial opinions, whether majority or dissenting. The old and the new – including, in the latter category, Golaknath *v* State of Punjab ([1967] SCR 1643; AIR (1967) SC 1643), with its important implications as to the status of the fundamental rights sections of the Indian Constitution in the face of changing federal parliamentary majorities, and with a hairline, six to five majority vote on the Court deciding the case – are, in the result, attractively presented in an historical sweep that never becomes superficial in its refreshing succinctness and brevity.

EDWARD MCWHINNEY
Simon Fraser University

Herbert Marx, **Les grands arrêts de la jurisprudence constitutionnelle au Canada.** Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1974, 760 p.

Il s'agit d'un recueil de 70 décisions rendues par le Comité judiciaire du Conseil privé et la Cour suprême du Canada et présentant une importance particulière pour l'évolution et la compréhension du droit constitutionnel canadien depuis 1867. La plupart de ces arrêts portent sur l'interprétation de l'AANB. Ils ont été choisis, présentés et annotés par le professeur Herbert Marx de l'Université de Montréal, dans une version française établie par M. Alphonse Morissette. Divers aspects de ce fort volume de 760 pages appellent quelques observations.

D'abord, l'organisation et la présentation des textes. Le propos du professeur Marx n'était pas d'écrire un traité de droit constitutionnel, mais bien de réunir, comme dans les « case-books » familiers au juriste anglo-saxon, la jurisprudence susceptible d'illustrer un cours de droit constitutionnel ou de fournir à un public plus large intéressé par cette matière une documentation de base – et cela en français, ce qui constituait véritablement l'élément novateur de l'entreprise. En effet, sauf pour les principaux arrêts antérieurs à 1935 reproduits dans le Rapport O'Connor, lequel est aujourd'hui presqu'introuvable dans le commerce, le public francophone n'avait pas accès dans sa langue à la jurisprudence antérieure à la *Loi sur les langues officielles*. On peut néanmoins déplorer le caractère par trop sommaire de la présentation que donne de ces textes le professeur Marx. Outre cinq pages liminaires sur les sources du droit constitutionnel canadien, le présentateur ne s'est permis que de courtes notes, d'ailleurs presque escamotées par la composition graphique, en partie consacrées à des aspects relativement marginaux. Il a choisi, semble-t-il, de laisser les textes parler d'eux-mêmes : c'est là accorder beaucoup de crédit aux capacités pédagogiques de la magistrature. On aurait aimé trouver, en tête de chacun des chapitres, un sommaire de l'évolution de la jurisprudence dans le domaine qui en faisait l'objet ; la perspective historique et les « points tournants » apparaissant ainsi plus nettement, le choix des arrêts se serait trouvé mieux justifié. Cette carence au niveau de la synthèse est d'autant plus regrettable que le plan d'ensemble est judicieux. Après un premier titre consacré aux Principes fondamentaux (le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois, la souveraineté du Parlement, la séparation des pouvoirs, le fédéralisme et le principe de légalité), suit la pièce de résistance : le Partage des compétences (c'est-à-dire d'une part le problème méthodologique de la qualification des lois, et d'autre part le partage effectif des compétences dans neuf grands domaines d'activité législative) ; enfin, le titre troisième réunit la jurisprudence concernant les Libertés publiques, et notamment la Déclaration canadienne des droits.

Quant à la matière même du recueil, le professeur Marx n'est évidemment pour rien dans son étourdissante complexité. Eprouvant pour le juriste, rebutant pour le politicologue, incompréhensible pour le justiciable, le droit constitutionnel canadien est un monument d'interprétation littéraliste. Littéralisme du Comité judiciaire du Conseil privé d'abord, acharné pendant longtemps à donner, d'un texte d'esprit centralisateur, une interprétation décentralisatrice. Littéralisme de la Cour suprême ensuite, contrainte de chercher dans les interstices de la jurisprudence créée par son prédécesseur les fondements d'un retour à l'orthodoxie centralisatrice. Le plus drôle, c'est que ces savantes constructions ont quelquefois pour prétexte les problèmes les plus triviaux : croirait-on que quatre de ces « grands arrêts » (Russell, Hodge, l'affaire des « prohibitions locales » et Canadian Temperance Federation) portent sur la réglementation ou l'interdiction du commerce de l'alcool ? Heureusement, la jurisprudence récente semble s'écarter de ces contraintes : voir à titre d'exemple, les motifs du juge Laskin dans l'arrêt de 1971 sur la commercialisation des œufs au Manitoba. Même si l'on n'aime guère l'orienta-

https://doi.org/10.1017/S0008423900046394 Published online by Cambridge University Press

tion de cette jurisprudence, il faut bien reconnaître qu'elle relève davantage du raisonnement et moins de la ratiocination.

Pour ce qui est du choix des textes, les habitués du droit constitutionnel retrouveront la plupart des arrêts classiques et quelques autres un peu moins connus. S'il faut saluer l'apparition des très importants arrêts *Ranasinghe* et *Liyanage*, qui concernent le droit constitutionnel de Ceylan mais se transposent très bien en droit canadien, on peut se demander si l'arrêt Farrell présente autant d'intérêt en droit constitutionnel qu'en droit administratif. On peut regretter l'absence de l'arrêt *Shannon* en matière de réglementation du commerce : il a pour lui, sinon l'antériorité, du moins la valeur de synthèse. Plus grave est l'omission complète de la jurisprudence concernant les droits scolaires garantis par l'article 93, droits qui dans le contexte canadien se rattachent aux libertés publiques : on aurait voulu voir les arrêts Barrett, Brophy, Ottawa Separate Schools *v* Ottawa, Mackell, et peut-être Tiny.

Quant à la version française, qui fera sans doute le principal intérêt de cet ouvrage pour de nombreux lecteurs, elle a d'abord en effet le mérite d'exister, et ensuite celui de cristalliser l'essentiel d'une terminologie française du droit constitutionnel canadien. Certes, à côté de cet incontestable apport, surnagent quelques anglicismes (heureusement *obiter dicta*). La longueur et l'aridité des textes rendaient par ailleurs inévitables les inégalités de style, qui font qu'on ne lit pas Johanesson, par exemple, avec le même plaisir que Fort Frances. Il serait tout de même injuste de décrier l'ensemble pour des imperfections de détail.

Il faut par contre déplorer vivement que la présentation matérielle de l'ouvrage lui rende si peu justice. Les titres des arrêts se bousculent en petits caractères confus dans le plan donné en début d'ouvrage ; par contre, ils éclatent intempestivement en majuscules de lecture malaisée dans le corps du texte. Les textes se suivent vraiment de trop près tout au long de l'ouvrage, les interventions du présentateur se distinguant à peine du texte des arrêts. On a composé et typographié un ouvrage scientifique destiné à la consultation comme s'il s'agissait d'un roman. Enfin, deux sérieuses lacunes : le lecteur ne dispose pas de tables alphabétiques, ni pour les arrêts reproduits, ni pour les arrêts cités.

Malgré ses insuffisances, ce livre restera sans doute le bienvenu dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse le singulier cheminement de la constitution canadienne et la forme particulière de « gouvernement des juges » qu'elle a engendrée. Les textes qui y sont réunis témoignent en tout cas que, pour paraphraser Churchill, dans l'histoire canadienne du dernier siècle, « beaucoup de choses auront dépendu de beaucoup de mots prononcés par bien peu d'hommes ».

PIERRE ISSALYS
Commission de réforme du droit

Henry J. Abraham, **Justices and Presidents: A Political History of Appointments to the Supreme Court.** Don Mills: Oxford University Press, 1974, pp. ix, 310

Philippa Strum, **The Supreme Court and "Political Questions": A Study in Judicial Evasion.** University, Alabama: The University of Alabama Press, 1974, pp. 188

In these books Professors Abraham and Strum have maintained a traditional concern of American political science by examining the political context of the United States Supreme Court. Abraham approaches his task in the style of a political historian. Strum approaches her task with a combination of case analysis and political history. Neither book builds upon the past generation of judicial behavioural research. As a result, both books are often interesting to read, but are limited in explanatory power and implications for comparative research.

The bulk of Abraham's book (7 of 10 chapters, covering 80 per cent of the text) provides a brief chronological description of each president of the United States, the highlights of his term, the circumstances of each of his appointments to the Supreme Court, and how each confirmed appointee performed on the bench. Most interesting for the modern reader is the large number of nineteenth-century appointments rejected by the United States Senate.

The history of the Nixon appointments is briefly but fully described in chapter 1, prior to the introduction of any analytical framework. Chapter 2 describes the judicial selection process (under the misnomer "Court Staffing"), including references to procedures in the American states and the lower federal courts. Chapter 3 lays out the criteria presidents have used in making Supreme Court appointments, and provides background data on the justices. The historical chapters continually refer to the results of two different surveys of academics, one which ranks presidents and the other justices on a five-point scale from greatness to failure (pp. 289–91). However, not even a simple correlation was attempted between the two rank orders.

The book has few surprises. The greats are praised and the failures either damned

https://doi.org/10.1017/S0008423900046394 Published online by Cambridge University Press